



*Office de Tourisme*

Place du 8 mai - 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR

Tél.: +33 (0)5 62 92 30 30

[ot@luz.org](mailto:ot@luz.org) / [www.luz.org](http://www.luz.org)

## *Convention de partenariat*

### *2021/2022*

#### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination sociale / entreprise / société ou établissement :

.....

Adresse de l'établissement ou de l'hébergement :

.....

.....

Adresse du siège social ou du propriétaire : .....

.....

Tél : ..... Mail : .....

Ci-après dénommé le "PARTENAIRE",

D'une part,

**ET**

**L'OFFICE DE TOURISME de LUZ SAINT SAUVEUR,**

Situé 20 Place du 8 mai, 65120 Luz-Saint-Sauveur,

Représenté par Mme Marion Lavit,

Ci-après dénommé "L'OFFICE DE TOURISME",

D'autre part.

La présente convention est faite en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties. Un formulaire de mise à jour des informations en ligne est annexé à cette convention.

## **ARTICLE 1 : Objet**

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'adhésion des socioprofessionnels à L'OFFICE DE TOURISME dans le cadre des missions de promotion que ces derniers lui confient.

## **ARTICLE 2 : Obligations de L'OFFICE DE TOURISME**

L'OFFICE DE TOURISME s'engage à :

- Renseigner la base de données départementale Tourinsoft en s'appuyant sur les informations fournies par le PARTENAIRE que celui-ci devra communiquer et actualiser annuellement.
- Mettre en ligne l'offre du PARTENAIRE sur le site internet [www.luz.org](http://www.luz.org) (coordonnées, photographies, description, tarifs, localisation, dates et/ou horaires d'ouverture).
- Intégrer le ou les biens du PARTENAIRE dans le guide des hébergements 2021/2022 en version numérique (uniquement pour les propriétaires d'hébergements).
- Intégrer le ou les services ou activités du PARTENAIRE dans le guide pratique en version numérique et imprimée (uniquement pour les prestataires de loisirs, services et commerces). Pour les nouveaux adhérents, leurs annonces seront ajoutées lors de la réédition du guide pratique 2022.
- Intégrer le ou les biens du PARTENAIRE dans le guide des hébergements 2022 dédié aux curistes en version papier et numérique (uniquement pour les propriétaires d'hébergements proposant des tarifs cures et souscrivant aux packs partenaires avant le 31/10/2021).
- Mettre à disposition du PARTENAIRE des documents numériques et / ou papiers édités par l'Office de tourisme (brochures, plans, agendas).
- Fournir des informations dédiées sur [www.luz.org](http://www.luz.org) grâce à un espace réservé aux socioprofessionnels du tourisme (informations mensuelles, bilans d'activité, statistiques, photothèque...)

### **ARTICLE 3 : Obligations du PARTENAIRE**

Le PARTENAIRE s'engage à :

- Participer au développement touristique du réseau en relayant les informations communiquées par L'OFFICE DE TOURISME.
- Répondre aux demandes de mises à jour d'informations dans un délai maximum de 15 jours.
- Envoyer des informations fiables et actualisées, lesquelles doivent correspondre aux informations communiquées sur ses propres supports de communication. Le PARTENAIRE est tenu de transmettre le plus rapidement possible, tout changement lié à son activité.
- Envoyer jusqu'à dix (10) photographies récentes en bonne qualité à l'adresse [communicationotluz@gmail.com](mailto:communicationotluz@gmail.com) : min 800ko ou 2000 pixels de large (si ce n'est pas déjà fait).
- Transmettre un exemplaire des documents officiels de déclaration : attestation INSEE, extrait Kbis, immatriculation...
- Fournir les certificats de classement et/ou de labellisation (uniquement pour les hébergements) à la date de signature de cette convention. Pour les non classés, fournir un justificatif de déclaration du ou des meublés en mairie.
- Envoyer ou remettre cette convention de partenariat remplie et signée en deux exemplaires à l'OFFICE DE TOURISME accompagnée du règlement associé à l'ordre du Trésor Public.

### **ARTICLE 4 : Période de validité**

La présente convention est valable pour une durée d'un (1) an de la date de signature de la convention jusqu'au 31 octobre 2022. (pas de report possible de la fin de l'échéance)

En cas de litige soulevé par l'une des parties, ces dernières s'engagent à trouver une entente à l'amiable avant de se référer au tribunal compétent.

## ARTICLE 5 : Tarification annuelle

Le prix de l'abonnement forfaitaire annuel est précisé dans le tableau ci-dessous. Le PARTENAIRE choisit la formule correspondant à son offre touristique en cochant une des cases suivantes :

<input type="checkbox"/> Commerçant (y compris restaurateur)	<b>50€</b>
<input type="checkbox"/> Prestataire de services	<b>50€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un (1) à quatre (4) meublés ou roulottes meublées	<b>50€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire de cinq (5) meublés ou roulottes meublées ou plus	<b>70€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un (1) à quatre (4) chambres d'hôtes	<b>50€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire de cinq (5) chambres d'hôtes ou plus	<b>70€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire de gîte de séjour	<b>70€</b>
<input type="checkbox"/> Prestataire ou bureau d'activités sportives	<b>70€</b>
<input type="checkbox"/> Prestataire d'activités culturelles ou associations culturelles	<b>70€</b>
<input type="checkbox"/> Prestataire d'activités de loisirs ou propriétaire d'équipement de loisirs	<b>70€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un camping	<b>90€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'une résidence de tourisme	<b>150€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un hôtel	<b>90€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'une agence immobilière ou de voyage	<b>120€</b>
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un centre de vacances	<b>90€</b>

J'autorise l'OFFICE DE TOURISME à diffuser les informations communiquées via ce formulaire ainsi que les photographies que j'ai transmises, dans la base de données départementale Tourinsoft (administrée par le Centre Départemental du Tourisme HPTE), sur le site [www.luz.org](http://www.luz.org), sur les réseaux sociaux et sur ses supports de communication touristiques numériques et imprimés. Je donne mon accord pour que ces données puissent être exploitées par d'autres structures touristiques, des organes de presse et des partenaires de l'OFFICE DE TOURISME uniquement à des fins promotionnelles.

Date : ...../...../ 2021,

**Le PARTENAIRE,**

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

**L'OFFICE DE TOURISME,**

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »